

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par Monsieur FRIAS Mickaël, domiciliée 8ter, rue du stade à 80310 SAINT VAST EN CHAUSSÉE pour effectuer les travaux de rénovation de sa maison sise 164, rue Jean Catelas à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de permettre à Monsieur FRIAS Mickaël de travailler dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous les usagers mais aussi les riverains.

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter du jeudi 16 octobre 2025 au dimanche 26 octobre 2025, Monsieur FRIAS Mickaël pourra stationner et intervenir au 164, rue Jean Catelas à SALEUX pour procéder aux travaux de rénovation de sa maison.

Article 2 : Afin de lui permettre d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, le stationnement de tout véhicule sera interdit devant le 164, rue Jean Catelas à SALEUX du 16/10/2025 au 26/10/2025 pour permettre le bon déroulement des travaux.

Article 3 : Monsieur FRIAS Mickaël mettra en place la signalisation adéquate pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de la société.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur FRIAS Mickaël (abelarlindo80@gmail.com)
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 03 octobre 2025

L'Adjoint au Maire,
Rudy BERTRAND



- Affiché le 03 octobre 2025